



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 30
Voix favorables : 30
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 27/01/2026

DELIBERATION

n° CEVE – 2026 – 01 – EEDU- 001

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômes
de l'Ecole de Droit de Toulouse et la Faculté d'Administration et communication (EEDU)*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2025-13-DEVE-001 du CEVE du 25 mars 2025 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de l'École de Droit de Toulouse et de la Faculté d'Administration et communication (EEDU) pour 2025-2026 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes nationaux et diplômes d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Formations 2025-2026

Diplôme d'université

MCC-DU Droit Animalier-25-26

MCC-DU-Administration Générale des Collectivités Territoriales-25-26
--

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit Animalier	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
L'inscription au diplôme d'université Droit Animalier ne confère pas le statut étudiant et ne permet donc pas d'établir une convention de stage.		
Autres modalités		
Le rapport d'expérience est rédigé à l'issue d'une journée d'immersion professionnelle.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Compensation		
Les UE sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		DU Droit Animalier							Session unique	
Parcours									Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM en présentiel	Heures CM en distanciel	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE1 - Introduction à l'étude des animaux	25	0	4	Non	Oui	CT		1
Matière		Approche historique et anthropologique au droit des animaux	6							
Matière		Éthique animale et environnementale	6							
Matière		Éthologie et bien-être animal	4							
Matière		Introduction à la psychologie	4							
Matière		Introduction à l'économie et bien être animal	5							
UE	ANNUEL	UE 2 - Approches juridiques de l'animal	20	12	4	Non	Oui	CT		1
Matière		Les statuts juridiques de l'animal	4							
Matière		L'animal en droit pénal	5							
Matière		L'animal en droit civil	1	6						
Matière		L'animal en droit administratif	1	6						
Matière		Rencontre avec un éleveur professionnel	3							
Matière		Rencontre avec les acteurs du droit animalier	6							
UE	ANNUEL	UE 3 - Approche catégorielle - Regards Croisés sur l'animal	49	10	8	Non	Oui	CT		1
MODULE 1 - PERSPECTIVES ENVIRONNEMENTALES ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE			16	10						
Matière		L'animal, élément de biodiversité	1	10						
Matière		Approche cynégétique	3							
Matière		Le commerce international des espèces menacées *	5							
Matière		Les missions de l'Office français de la biodiversité (visite ENVT) *	5							
Matière		Le concept "one health"	2							
MODULE 2 - PERSPECTIVES UTILITAIRES ET ANIMAL TRAVAILLEUR			23							
Matière		L'animal d'élevage	6							
Matière		La réglementation en matière d'expérimentation animale	3							
Matière		Rencontre avec des acteurs de l'expérimentation animale	4							
Matière		L'animal de divertissement	4							
Matière		La médiation animale	3							
		Unités cynophiles *	3							
MODULE 3 - PERSPECTIVES VETERINAIRES			10							
Matière		Histoire de la profession vétérinaire *	2							
Matière		Le rôle du vétérinaire dans la lutte contre la maltraitance animale *	4							
Matière		Les droits, obligations et responsabilités du vétérinaire *	4							
UE	ANNUEL	UE 4 - Méthodologie et Rapport d'expérience	11	0	4	Non	Oui			
Matière		Méthodologie - rapport d'expérience	3					CT (Contrôle terminal)		30 min
Matière		Visite les 3 Dindes *	4					Non évalué		
Matière		Visite du domaine agricole de Lamothe *	4							
		Total	105	22						

* extérieur utc

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	AC	
LIBELLÉ	Administration Générale des Collectivités Territoriales	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N° CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n’est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d’une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validés isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

